



Association DEFI

43 rue Villedieu

BP 56

25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2021

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée générale
de l'association **DEFI**

43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de l'Association DEFI,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DEFI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 (date de début d'exercice) à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés respectivement dans les notes "Faits caractéristiques - faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable" et « Faits caractéristiques - autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant la modification du périmètre de refacturation des charges transverses et les créances de DEFI sur d'autres structures de l'Ensemble.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association comptabilise et refacture des charges transversales aux autres structures de l'Ensemble. Nous nous sommes assurés de la conformité de la refacturation avec les bases issues de la comptabilité et des clés de répartition préalablement définies pour la partie charges de personnel notamment.

Votre association perçoit des subventions pour le personnel en insertion. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses utilisées pour les subventions comptabilisées sur l'exercice, à vérifier les calculs effectués et à contrôler le correct rattachement à l'exercice des sommes reçues ou à percevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral, d'activité et de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de c à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Besançon, le 24 juin 2022



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

Bilan ANC N° 2018-06



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	15 818	15 079	738	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	40 000		40 000	40 000
Constructions	743 338	465 378	277 959	278 647
Installations techniques, matériel et outillage	75 120	2 537	72 583	
Autres immobilisations corporelles	169 139	73 662	95 477	7 353
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	365 636	2 000	363 636	348 636
TIAP & autres titres immobilisés	37 520		37 520	37 520
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	1 446 571	558 657	887 913	712 156
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 337 464	391 727	945 737	805 289
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	88 546		88 546	410 780
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	24 943		24 943	77 768
Charges constatées d'avance	14 367		14 367	15 650
Total II	1 465 320	391 727	1 073 593	1 309 488
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 911 891	950 384	1 961 507	2 021 644

Bilan ANC N° 2018-06



		Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	6 098	6 098
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables	6 098	6 098
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 126 507	1 176 485
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 126 507	1 176 485
Autres réserves		
Report à nouveau	61 780	61 780
Excédent ou déficit de l'exercice	-225 958	-49 978
Situation nette (sous-total)	968 427	1 194 385
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	243 306	427 275
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	1 211 732	1 621 660
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	40 780	10 000
Total II	40 780	10 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	20 173	20 241
Total III	20 173	20 241
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	70 000	
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	70 000	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 412	109 770
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	263 505	213 552
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 194	1 571
Autres dettes	104 711	11 044
Produits constatés d'avance		33 806
Total IV	688 821	369 743
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 961 507	2 021 644

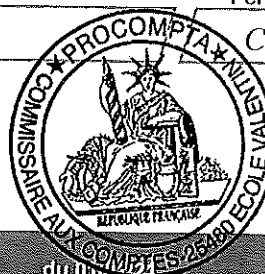
Compte de Résultat ANC N°2018-06



du 01/01/20
au 31/12/20
12 mois

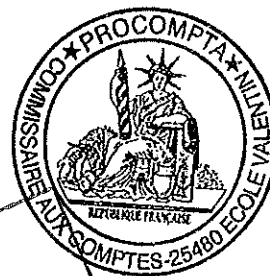
du 01/01/20
au 31/12/20
12 mois

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	12	12
Ventes de biens et de services	1 163 882	838 239
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	1 163 882	838 239
Produits de tiers financeurs	278 301	200 316
Concours publics et subventions d'exploitation	278 301	200 316
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	761 679	595 917
Utilisation des fonds dédiés	10 000	7 000
Autres produits	969	1 485
Total I	2 214 843	1 642 969
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	328 017	234 984
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	103 311	76 477
Salaires et traitements	1 482 510	1 115 077
Charges sociales	340 083	272 222
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	155 261	31 367
Dotations aux provisions	7 013	6 093
Reports en fonds dédiés	40 780	10 000
Autres charges	677	136
Total II	2 457 652	1 746 355
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-242 808	-103 386
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		31 146
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Repr. / provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III		31 146
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		73
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		73
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		31 073
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-242 808	-72 313
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 000	16 414
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charges	14 587	10 593
Total V	18 587	27 007



Compte de Résultat ANC N°2018-06

	du 01/01/20 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	796	
Sur opérations en capital	940	
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	1 736	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	16 850	27 007
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		4 672
Total des produits (I + III + V)	2 233 430	1 701 123
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	2 459 388	1 751 100
EXCEDENT OU DEFICIT	-225 958	-49 978
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
TOTAL		



COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : D.E.F.I.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 961 507 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 225 958 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/05/2022 par le Conseil d'Administration et ont fait l'objet de modifications ratifiées lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association intermédiaire DEFI a pour mission :

- de mettre au travail des personnes en difficultés dans le cadre de la mise à disposition, à titre onéreux, auprès de particuliers, d'associations, de collectivités, d'organismes logeurs et d'entreprises.
- de proposer des actions de formation à vocation sociale et professionnelle
- de réorienter vers d'autres structures de l'Ensemble, voire vers d'autres partenaires extérieurs les personnes pour qui DEFI n'est pas la réponse adaptée.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1) - Règlement ANC 2018-06

Le nouveau règlement comptable ANC 2018-06 est appliqué depuis l'exercice ouvert au 1er janvier 2020.

2) - La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS N° 19 révisée par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 50 166 Euros au 31 décembre 2021.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié,
- Age de départ : 62 ans,
- Taux de turn over moyen,
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 %



Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation brut : 0.98%
- Table de mortalité : INSEE 2021
- Taux moyen de charges sociales :
 - . Cadres : 45 %
 - . Non cadres : 40 %

3) - La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités en dehors des membres de son Conseil d'Administration, elle ne dispose d'aucune contribution volontaire en nature.

4) - Fonds dédiés :

Au 31/12/2020 des engagements restant à réaliser avaient été comptabilisés au titre des "chantiers de remobilisation et d'accès à l'emploi" pour un montant de 10 000 €.

En 2021, ces engagements ont été intégralement repris, un montant de 40 780 € a été comptabilisé concernant l'action "diagnostic et travail du projet professionnel par LE FAIRE" en engagements à réaliser au 31/12/2021.

5) - L'Association a intégré ses nouveaux locaux courant avril 2006. Ceux-ci résultent de la rénovation d'une ancienne construction acquise en 2005.

Cette construction a été partiellement financée par des subventions d'investissement. Considérant les contraintes de financement par la structure face au renouvellement d'un tel investissement, l'option de l'amortissement de celles-ci a été choisie par le Conseil d'Administration.

Par conséquent, la part des subventions affectées à la construction est reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement du bien, pour un montant de 9 892,19 € en 2021.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de



- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques



Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'association DEFI a été porteur du projet "Recyclerie" sur l'exercice 2021, pour lequel elle a bénéficié de 2 financements.

Une aide au démarrage accordée par la DIRECCTE au titre du Fonds de Développement de l'Inclusion pour 306 735 €, représentant une prise en charge à hauteur de 55%. Cette subvention a été utilisée partiellement et affectée à hauteur de 56 708 € pour couvrir les charges de fonctionnement et un montant de 61 831 € pour financer les investissements.

La REGION a participé également au financement des investissements avec un taux de prise en charges de 80%, soit un montant de 55 593 € sur un maximum accordé de 75 521 €.

Les résultats 2021 de DÉFI présentent une perte de 226 K€ principalement expliquée par le portage sur cette année de la création de Recyclerie des Forges qui a généré une charge d'environ 49 K€ après déduction des financements accordés. Il n'est pas prévu sur 2022 que DÉFI porte encore des charges liées à cette activité.

L'activité 2021 a retrouvé un rythme d'avant période Covid, et le chiffre d'affaires est au même niveau que celui de 2019 et ce malgré la perte de clients particuliers pendant la pandémie.

A noter que le chiffre d'affaires réalisé auprès des organismes sociaux (notamment l'activité nettoyage avec Néolia) est en très nette progression : +223 % entre 2020 et 2021 et + 177% par rapport à 2019.

L'année 2021 a été marquée également par l'absence, sur la majeure partie de l'année, de la commerciale, empêchant de développer l'activité au niveau attendu. Un recrutement est en cours sur 2022 dans le but de développer l'activité auprès des collectivités locales et des organismes logeurs, notamment les ménages et les aides à la restauration.

Une action commerciale sera également menée en 2022 auprès des clients particuliers avec la mise en place du crédit d'impôt immédiat qui sera effective sur le second semestre.

Progression des charges de personnel (+142 K€ dont 58 K€ pour la Recyclerie) liée à la dotation de moyens nouveaux, notamment autour des services transversaux faisant évoluer l'ETP des salariés permanents de 10.19 en 2020 à 12.90 en 2021.

Enfin, le résultat 2021 est également marqué par une charge de provision des dettes entre structures de l'Ensemblier pour un montant de 115 K€.

Le périmètre de l'Ensemblier, au sens de la participation aux charges transversales a été modifié, à effet au 1er janvier 2021. Les entités ENVIE 2E/BTTI et ENVIE FC n'étaient jusqu'à présent pas concernées par les refacturations de charges transversales relatives aux services généraux. Au cours de l'exercice 2021, les refacturations à ces entités ont été les suivantes :

- ENVIE FC : 30 558 €
- ENVIE 2E : 61 396 €
- BTTI : 5 793 €

Conséquemment, les refacturations historiques aux autres entités de l'Ensemblier ont été impactées à la baisse d'un montant global de 98 K€

Autres éléments significatifs

CREANCES :

a) - Association IDE :

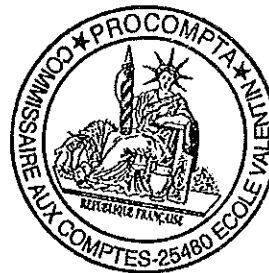
Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par l'association IDé, et afin de préserver la pérennité de l'offre d'insertion assurée par l'ensemble des structures de «L'Ensemblier», l'association DÉFI avait consenti plusieurs abandons de créances :

-> courant 2010 un abandon de créance à IDé pour un montant de 80 805 € au titre des prestations rendues au cours de l'exercice 2008. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un résultat comptable net avant impôt bénéficiaire et à condition que les créances nées des prestations au titre de 2006 et 2007 soient remboursées totalement.

Au 31/12/2013, les créances au titre des exercices 2006 et 2007 étaient encaissées et le résultat de l'exercice 2013 s'élevait à 4 400.36 €. Un remboursement de cette créance avait, par conséquent, été comptabilisé pour une quote-part de 25% du résultat soit 1 100.09 €.

Par avenant en date du 13 mai 2015, les conditions de remboursement concernant cet abandon de créance ont été modifiées, elles engagent IDé au remboursement, dans les six mois de la clôture, d'un montant de 20 % des bénéfices comptables générés jusqu'à

Faits caractéristiques



épuisement total de la dette, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Constatation d'un résultat comptable bénéficiaire
- Fonds propres atteignent 100 000 €.

-> un second abandon de créance à hauteur de 100 000 € avait été consenti par DêFI en fin d'année 2012 concernant une partie des prestations rendues au cours de l'année 2010, afin de faciliter le retour à l'équilibre de la structure Idé.

Cette convention est également assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale après constat du remboursement total des créances générées au titre des années 2010, 2011 et 2012.

-> au 31/12/2018, les membres ont décidé d'accorder un nouvel abandon de créance à hauteur de 35 K€ afin de permettre à la structure IDé d'équilibrer ses comptes au 31/12/2018. Cette créance bénéficiait d'une provision pour risque d'impayé à hauteur de 100%. Cette convention est assortie des mêmes conditions de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 000 €, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme totale après constat du remboursement total des créances générées au titre des exercices antérieurs.

-> au 31/12/2021, le résultat de l'association IDé affiche une perte et les fonds propres restent inférieurs à 100 000 €, par conséquent les conditions de la clause de retour à meilleure fortune ne sont pas réalisées, donc aucun remboursement n'est comptabilisé au terme de cet exercice.

Au 31/12/2021, la créance sur l'association IDé s'élève à 306 K€, dont 213.4 K€ provisionnés à 100%. Un complément de provision a été comptabilisé à hauteur de 28 K€

Un échéancier avait été mis en place avec un remboursement à hauteur de 18 K€ annuels. Le solde au 31/12/2021 s'élève à 43.5 K€. Des factures à établir sont également comptabilisées pour 85 K€.

b) - Association ENVIE FC :

La créance au 31/12/2021 s'élève à hauteur de 101 K€, dont 95.5 K€ provisionnés à hauteur de 100%.

Des factures à établir sont également comptabilisées pour 75 K€.

Une provision complémentaire a été comptabilisée pour 31 K€.

Un échéancier avait été mis en place pour un montant de 60 K€, prévoyant des mensualités de 1K€. Le solde au 31/12/2021 s'élève à 5 K€. Un nouvel échéancier doit être mis en place.

c) - Association Les Jardins D'Idées :

La créance au 31/12/2021 s'élève à hauteur de 69 K€.

Des factures à établir sont également comptabilisées pour 117 K€ au 31/12/2021, et face aux difficultés de trésorerie rencontrées par l'association Les Jardins D'Idées, la provision pour risque d'impayé à hauteur de 27 K€ a été complétée pour un montant de 22 K€.

Un échéancier avait été mis en place en 06/2017 pour un montant de 65 K€ prévoyant des mensualités de 750 €. Le solde restant dû au 31/12/2021 s'élève à 10.5 K€

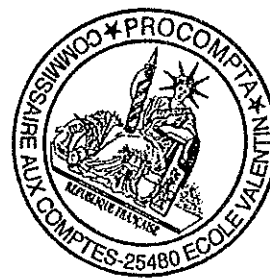
En effet, depuis plusieurs exercices, l'association Les Jardins D'Idées rencontre des difficultés pour atteindre les objectifs du prévisionnel définis.

Face à cette situation, DEFI avait accordé deux abandons de créance. En 2019 pour un montant de 28 500€ et en 2017 pour 31 890.51€ puisque l'association Les Jardins D'Idées, à moyen terme n'aura pas la possibilité de rembourser une partie des dettes de deux des structures de l'Ensemblier.

Ces conventions d'abandon de créance sont assorties d'une clause de retour à meilleure fortune, soit constatation d'un bénéfice net avant impôt bénéficiaire et des fonds propres atteignant un montant de 100 K€, permettant ainsi de rembourser une somme égale à 20% des bénéfices comptables générés jusqu'à épuisement de la somme, sans toutefois que ce remboursement n'ait pour effet de faire baisser les fonds associatifs en-dessous du seuil de 100 K€.

 Faits caractéristiques

Ces conditions ne sont pas réunies au 31/12/2021.





Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 537	768	4 487	15 818
Immobilisations incorporelles	19 537	768	4 487	15 818
- Terrains	40 000			40 000
- Constructions sur sol propre	642 316		4 281	638 034
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	80 914	24 389		105 304
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		75 120		75 120
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 154			4 154
- Matériel de transport	10 000	78 392		88 392
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	58 303	18 709	419	76 593
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	835 687	196 610	4 700	1 027 597
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	350 636	15 000		365 636
- Autres titres immobilisés	37 520			37 520
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	388 156	15 000		403 156
ACTIF IMMOBILISE	1 243 380	212 378	9 188	1 446 571



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 537	30	4 487	15 079
Immobilisations incorporelles	19 537	30	4 487	15 079
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	397 584	19 146	3 341	413 389
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	46 998	7 887	2 895	51 990
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 537		2 537
- Installations générales, agencements aménagements divers	229	252	-2 895	3 376
- Matériel de transport	10 000	4 014		14 014
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 875	1 815	419	56 272
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	509 686	35 651	3 760	541 578
ACTIF IMMOBILISE	529 224	35 681	8 247	556 657

Cette construction est amortie à partir de sa date de mise en service selon la méthode des composants en mode linéaire, à savoir :

Gros oeuvre : 40 ans
 Façades Linéaire : 15 ans
 Charpente/couverture : 40 ans
 Menuiserie extérieure : 20 ans
 Menuiserie intérieure : 20 ans
 Plâtrerie / isolation faux plafonds : ..20 ans
 Peinture : 10 ans
 Carrelage / sols collés : 15 ans
 Plomberie / sanitaire : 20 ans
 Chauffage : 20 ans
 Electricité / informatique : 10 ans

Notes sur le bilan



Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 557 494 euros et le classement détaillé par échéances est comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	117 116		117 116
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 337 464	1 064 509	272 955
Autres	88 546	88 546	
Charges constatées d'avance	14 367	14 367	
Total	1 557 494	1 167 422	390 071
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	639 931
Total	639 931

Des subventions à recevoir ont été comptabilisées au 31/12/2021 :

- subventions d'exploitation pour un montant de 65 158 €.

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	6 098			6 098
Total fonds sans droit reprise	6 098			6 098
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 176 485		49 978	1 126 507
Report à Nouveau	61 780			61 780
Résultat de l'exercice	-49 978	49 978	225 958	-225 958
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	427 275	55 593	239 562	243 306
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs	10 000	30 780		40 780
Total fonds associatifs	1 631 660	136 350	515 498	1 252 512

Notes sur le bilan



Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 241	7 013	7 081		20 173
Total	20 241	7 013	7 081		20 173
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 013	7 081		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan



Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 688 821 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	70 000		70 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 412	215 412		
Dettes fiscales et sociales	263 505	263 505		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 194	35 194		
Autres dettes (**)	104 711	104 711		
Produits constatés d'avance				
Total	688 821	618 821	70 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	89 302
Frs immobil. - fact. non parvenues	1 342
Dettes provis. pr congés à payer	74 791
Personnel - autres charges à payer	4 175
Charges sociales s/congés à payer	33 275
Charges sociales - charges à payer	1 552
Total	204 437

Notes sur le bilan



Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	14 367		
Total	14 367		